

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre mars à 20 heures 30,

le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Sophie DEMAN, Geneviève LETANO, Bruno CHOSROES, Eric MOULA et Alain PANNET, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes de Suipe et Vesle du 6 février 2014,

- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Jeunes » du 13 février 2014

- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances d'avril 2014

- **APPROUVE** le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme tel que présenté,

- **APPROUVE** le dossier de révision allégée du PLU tel que présenté.

Les dossiers seront tenus à la disposition du public au secrétariat de mairie, aux jours et heures d'ouverture au public.

La délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention sera insérée en caractères apparent dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

- **DESIGNE**, en qualité de membres du bureau de l'association foncière de Courtisols, les propriétaires suivants : APPERT Thierry, BREMONT Denis, CONTE Philippe, DEBAR Philippe, GALLOIS Frédéric, GOBILLARD Denis et HUBERT Patrice.

- **ACCEPTTE** l'encaissement de chèques pour un montant total de 18.338,76 €.

- **ENTEND** les informations suivantes :

- présentation de l'état d'avancement des différents travaux engagés : aménagements paysagers, tennis couvert, terrain multisport, extension de l'atelier municipal

- présentation du compte rendu de la réunion du 27 février avec les associations pour l'organisation de l'aménagement des rythmes scolaires

- présentation des comptes rendus des conseils d'école primaire et maternelle.

- choix du cabinet SPS pour les travaux de la micro crèche. Est retenu le moins disant : CS BTP pour un coût de 1.366,74 € TTC.

○ Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit du dernier conseil de la mandature. Il fait le bilan des actions menées durant ces six années et des travaux réalisés et remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation.

Le Maire

Hubert ARROUART